VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE ELECTIONS

N° 101/26

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-19, R 2122-8 et R.2122-10,
Vu le code électoral, et notamment son article L18,
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°14/25 du 4 juillet 2025 donnant délégations de signature à Mme Volckaert, responsable élections,
Considérant que, dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner plusieurs délégations de signature au responsable urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1er : Il est donné, sous ma surveillance et responsabilité, délégation de signature à Madame Anais VOLCKAERT, responsable du service élections, pour :

- Vérifier si les demandes d'inscription répondent aux conditions fixées à l'article L11 ou aux articles L12 et L15-1 du code électoral et, le cas échéant, demander des pièces complémentaires
- Notifier aux demandeurs les décisions prises dans un délai de deux jours
- Les transmettre dans le même délai à l'Insee, aux fins de mise à jour du répertoire électoral unique

ARTICLE 2 : L'agent est habilité à avoir accès, dans la limite de son besoin d'en connaitre, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du répertoire électoral unique (REU) de la commune.

ARTICLE 3 : L'arrêté n°14/25 du 4 juillet 2025 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'agent et publié sur le site de la commune. Ampliation adressée au Comptable de la collectivité ainsi qu'au service de contrôle de légalité de l'Etat dans le département. Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 25 mars 2026

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire
après télétransmission le 27/03/26
publication le 27/03/26

Notifié le : 28/03/2026

REÇU EN PREFECTURE
le 27/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20260325-ARR_101_26-